

TECHNICIEN.NE.S INFORMATIQUE

Recrutement par voie de concours pour l'accès au corps des technicien.ne.s supérieur.e.s d'administrations parisiennes de catégorie B, grade de technicien.ne supérieur.e principal.e, dans la spécialité informatique.

FONCTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La majorité des postes est à pourvoir à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de la Ville de Paris, en charge de développer et de mettre en œuvre, au bénéfice de l'ensemble des services de la Ville, les systèmes de traitement et de transmission de l'information. La DSIN accompagne les autres directions et leurs agent.e.s dans l'exercice de leur activité.

Selon le poste occupé, vos missions seront les suivantes :

- Assurer l'assistance informatique de proximité auprès des agent.e.s utilisateurs du SI ;
- Assurer l'installation et le maintien en condition opérationnelle de sécurité et de disponibilité des équipements de systèmes informatiques, de réseaux, ou de télécoms ;
- Intervenir au titre de la MOE ou de la MOA en recueillant et en formalisant les besoins, en rédigeant des cahiers des charges, en développant, en assurant les recettes des applications nouvelles et le suivi des évolutions des solutions logicielles en cours d'utilisation ;
- Exercer le métier de géomaticien.ne en maîtrisant les logiciels SIG.

D'autres postes sont également à pourvoir à la Direction des Solidarités-CASVP, à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD).

Rémunération net mensuelle : 1771€ en début de carrière.

A cette rémunération s'ajoutent le remboursement partiel des frais de transport et éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.

PRÉ-REQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de l'Union européenne ; d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Avoir été reconnu.e comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour assurer un service régulier (sur avis du/de la médecin chef.fe de la Ville de Paris après visite médicale pour les lauréat.e.s du concours) ;

ET

- Être titulaire d'un titre ou diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuée au niveau Bac+2 dans le domaine de l'informatique.

ÉTAPES DU CONCOURS

Le concours s'effectuera en 2 étapes :

1. L'épreuve d'admissibilité : présélection sur dossier de candidature
2. L'épreuve d'admission pour les candidats présélectionnés : entretien avec un jury

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1. Positionnez-vous sur le Portail
2. Enregistrez votre cv et lettre de motivation en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !